

# Les logopèdes craignent pour leur avenir

SANTÉ Le secteur ne veut pas être relégué au rang de « profession de support »

► La réforme de la loi sur les professions de santé sème le trouble parmi les étudiants en logopédie.

► Les professionnels du secteur ne sont pas épargnés.

► Ils revendiquent une autonomie, laquelle passerait par un master pour tous.

Rien n'est encore décidé. Mais tous les questionnements sont déjà là, bien identifiés, dans la tête des étudiants et des gens de terrain. Les logopèdes, puisque c'est d'eux qu'il s'agit, sont inquiets pour l'avenir de leur profession. Et, partant, pour la tournure que devra demain prendre leur formation.

En toile de fond, il y a la réforme de « l'arrêté royal 78 », relatif à l'exercice des professions des soins de santé. Après 50 ans de bons et loyaux services, il doit faire place « à un nouveau cadre légal qui redessine le partage des compétences dans le domaine des soins de santé », un cadre qui établira des descriptions de fonction, des niveaux de compétence et une hiérarchie fonctionnelle. Ça, c'est pour les intentions, signées Maggie De Block. Pour le reste, ça réfléchit toujours, et peu de chose filtre.

En toile de fond également, il y a la nouvelle loi réglementant les soins en santé mentale. Une loi qui fait clairement la distinction entre les professions autonomes (moyennent une formation universitaire, ils peuvent poser un diagnostic et un choix thérapeutique, c'est le cas des psychologues et orthopédagogues cliniciens) et les professions de supports (par exemple des bache-

liers en psychologie qui prestent sous la responsabilité des premiers).

**Le master pourrait devenir le niveau requis pour obtenir l'agrément en logopédie**

Le stress qui traverse tout le secteur est alimenté par la crainte de voir la ministre de la Santé s'inspirer du modèle « santé mentale » pour réformer la logopédie. Une crainte d'autant plus aiguë que, sur le « marché belge », se côtoient deux types de diplômés : l'immense majorité (environ 80 % côté francophone, selon le département de logopédie de l'ULG) a un diplôme de bachelier, les autres sont titulaires d'un master universitaire.

À partir de là, la Fédération des étudiants francophones qui relaie les craintes des futurs logopèdes, pose l'avenir de manière binaire. « La première piste est que la logopédie devienne une profession de support. Les logopèdes réaliseraient donc les actes thérapeutiques décidés par des professionnels autonomes (médecin, orthopédagogue clinicien ou psychologue clinicien) et la formation s'harmoniserait sur un cadre de formation de type bachelier professionnalisant. »

La seconde piste suppose que la logopédie évolue « vers un statut autonome, en accord avec les recommandations internationales. Le master deviendrait le niveau requis pour obtenir l'agrément en logopédie, comme c'est le cas pour les psychologues et les orthopédagogues cliniciens ».

« L'Union professionnelle des logopèdes francophones (UPLF) plaide pour la seconde solution », assure Christelle Maillart, administratrice de l'UPLF et présidente du département de logopédie de l'ULG (entretien ci-contre). Mais à

l'instar de la FEF, elle sait que le plus compliqué dans ce cas sera de mettre au point un régime transitoire de plusieurs décennies permettant la coexistence

harmonieuse des deux niveaux de formation jusqu'à l'extinction du cadre des bacheliers. Exactement comme on le fera pour la formation des enseignants à partir de 2019.

Reste que l'existence même de cette seconde piste pourrait être fragilisée par la reconnaissance de l'orthopédagogie clinique en tant que profession autonome. Cette discipline (davantage présente en Flandre que côté francophone) « recouvre à la fois le diagnostic et la prise en charge de

différents troubles, dont les troubles de l'apprentissage » alors même que « le bilan et la prise en charge des troubles du langage écrit et des troubles d'apprentissage relèvent des compétences professionnelles des logopèdes et font partie des actes qui leur sont réservés », prévient Christelle Maillart.

Le secteur prend donc les devants... mais au cabinet de la ministre De Block on tient à rassurer : « La législation sur les soins de santé mentale et les futurs ar-

rêtés royaux pour l'agrément des psychologues cliniciens et orthopédagogues cliniciens n'ont jamais eu pour objectif de changer quoi que ce soit à la profession paramédicale et aux intérêts des logopèdes. Il n'y a donc pas lieu de s'inquiéter. Notre priorité au niveau de la législation sur les soins de santé mentale est d'obtenir les avis sur les critères d'agrément des futurs psychologues cliniciens et orthopédagogues cliniciens. » ■

ERIC BURGRAFF

## ENTRETIEN

### « Tirer la logopédie vers le haut »

Christelle Maillart est présidente du département de logopédie de l'ULG. Vous êtes inquiète ?

L'inquiétude est là parce que nous savons que le statu quo n'est pas tenable, mais nous ignorons si nous deviendrons professionnels de support ou autonomes. La première solution serait une régression par rapport à la situation actuelle et à la réalité européenne.

L'avenir du secteur passe par un master pour tous ? Évidemment. Il n'est pas envisageable que nous soyons, demain, la seule profession de santé à rester à un niveau de bachelier. C'est une question de crédibilité face aux autres interlocuteurs du secteur, de mobilité européenne et d'accès à la recherche.

Au risque de diviser ?

Si, comme pour les enseignants, on travaille en co-diplomation entre hautes écoles et universités, cela ne posera pas de problème. Il faudra par ailleurs négocier la période de transition pour les bacheliers actuels. À cet égard, je ne conçois pas un modèle qui leur imposerait de reprendre des études. Cela devra se construire en bonne intelligence. L'important est que cette réforme tire la logopédie vers le haut !

Que dire aux futurs étudiants, tous en master ? En tant que prof à l'ULG, je suis juge et partie, je ne me prononcerais pas. Je dirais cependant de faire un choix de contexte tout en rappelant que des passerelles évidentes existent entre le bac en haute école et les universités.

E.B.

**TÉMOIGNAGE****« Uniformiser, mais sans toucher à l'autonomie »**

Isabelle est logopède indépendante depuis plus de trente ans. Loin de se braquer à l'annonce d'une refonte de la profession, elle observe que « d'autres métiers, comme les enseignants ou les kinésithérapeutes, ont vu augmenter, ces dernières années, la durée de leur formation ». Selon elle, « il serait naturel que les logopèdes passent eux aussi de trois à cinq années d'études ».

Mais Isabelle espère que les logopèdes gagneront par la même occasion en autonomie « afin de ne pas devenir une profession de support », comme semble l'imaginer Maggie De Block. Soit une catégorie de professionnels exécutant sur prescription des médecins, psycho-

logues et orthopédagogues.

Reste à savoir si une mastérisation de la logopédie ne portera pas préjudice aux jeunes bacheliers, tout juste sortis des études. « Je comprends que certains jeunes logopèdes puissent avoir peur, tout changement fait peur », pondère Isabelle. Graduada depuis 1983, elle assure ne pas craindre une hausse du niveau d'études.

« La formation continue a beaucoup d'importance dans ce métier ; elle pourra, entre autres, permettre aux gradués d'assurer leur mise à niveau avec les logopèdes mastérisés si nécessaire. »

A terme, il est cependant crucial que cette mastérisation s'applique à l'ensemble de la profession, souligne-t-elle :

« Sinon, certains logopèdes seraient plus importants que d'autres, auraient des

actes différents. C'est là que se situe le danger. Il faut absolument uniformiser la formation de tous les logopèdes. »

L'enjeu ne se situe d'ailleurs pas qu'au niveau belge. « Dans la plupart des pays d'Europe, et même au Canada, les logopèdes en sont à quatre ou cinq ans d'études. Il est urgent d'harmoniser la profession des "logos" belges au niveau international », ajoute Isabelle. Et de citer en exemple le cas de « nombreuses logopèdes françaises, diplômées en Belgique, qui n'ont pas droit à leur équivalence en France parce qu'elles n'ont pas assez de pratique... ». Les études ne suffisent pas, il faut aussi compter avec l'expérience.

CLARA VAN REETH